



DÉCISION N° 2023-050

Objet : Passation d'un marché relatif à l'organisation des séjours de vacances des enfants de 6 à 11 ans pour l'année 2023– 4 lots

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU l'article L2122-17 le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2123-1, R2123-4, R2123-5, R2162-1 à R2162-4, R2162-13 et R2162-14,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché relatif à l'organisation des séjours de vacances des enfants de 6 à 11 ans de la Commune de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT qu'une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Maximilien en date du 8 novembre 2022 et sur le BOAMP en date du 9 novembre 2022, avec une date limite de remise des offres fixée au 2 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que sept plis ont été déposés pour les lots 1, 2, 3 et 4,

CONSIDÉRANT après analyse que l'offre de la société THALIE pour le lot n°1, l'offre de l'association VACANCES FAR WEST pour les lots 2 et 4, et l'association EVASION 78 pour le lot 3, sont les offres économiquement les plus avantageuses.

DÉCIDE

Article 1 : De passer un marché en procédure adaptée avec les associations ou sociétés retenues comme suit :

Lot 1 : Été 6-11 ans multi activités Mer (en juillet), avec la société THALIE, 23 rue de Saussure - 75017 PARIS, pour l'accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 25 000€ HT ;

Lot 2 : Été 6-11 ans multi activités (en juillet), avec l'association VACANCES FAR-WEST, Le Pavillon - 41170 Sarge sur Bray, pour l'accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 17 500€ HT ;

Lot 3 : Été 6-11 ans activités sportives (en juillet), avec l'association EVASION 78, 28 Chemin du moulin à vent - 78280 Guyancourt, pour l'accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 17 500€ HT ;

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Lot 4 : Été 6-11 ans multi activités (en août), avec l'association VACANCES FAR-WEST, Le Pavillon - 41170 Sarge sur Braye, pour l'accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 15 000€ HT ;

Article 2 : Le marché prend effet à compter de sa notification conformément à l'article R 2182-4 du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 27/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230203-DEC_2023_050-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Acte affiché du 03/02/2023 au 06/04/2023